

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 30/10/2020

REFERENCE : MINSANTE N°178

OBJET : Suivi des stocks de médicaments des pharmacies à usage intérieur des établissements : modalités de bascule vers la plateforme e-Dispostock de l'ATIH

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

I. Contexte

Dans le contexte de la crise sanitaire et des difficultés d'approvisionnement très importantes en médicaments de réanimation, un dispositif permettant le suivi de l'état des stocks dans les PUI des établissements de santé a été déployé depuis le mois d'avril. Il repose actuellement sur la plateforme maPUI.fr qui en étant rapidement opérationnelle a permis de répondre à la nécessité de la crise sanitaire sur ce point.

Dès le début de la crise, la plateforme a été déployée au niveau national pour permettre un suivi des stocks pour 5 molécules prioritaires, mais également sur une sélection de médicaments très largement utilisés pour la prise en charge des patients COVID en réanimation (antibiotiques, anesthésiques halogénés, morphiniques...).

Le suivi des stocks des PUI a deux objectifs :

- Constituer un des paramètres pris en compte le cas échéant, pour effectuer la répartition des médicaments prioritaires entre les établissements de santé ;
- Permettre aux ARS l'ajustement des stocks de médicaments prioritaires entre les établissements de santé en cas de besoin (dépannages).

Fort de cette expérience et dans un contexte de tension régulière en médicaments, il est apparu stratégique de disposer d'une solution pérenne de suivi des stocks dans les établissements disposant d'une PUI.

Aussi, la DGOS a sollicité l'ATIH pour développer une plateforme dénommée **e-Dispostock** qui permettra la remontée de ces stocks et une supervision à la fois régionale par les ARS/Omédits et nationale.

A compter de novembre la plateforme e-Dispostock est opérationnelle.

Le calendrier ci-dessous planifie la bascule des établissements des différentes régions vers la plateforme e-Dispostock selon les modalités détaillées dans ce document. Les PUI transmettent *a minima* leur stock à une fréquence hebdomadaire, qui pourra évoluer selon l'état sanitaire.

Ces données sont essentielles aux suivis régional et national et pour permettre l'anticipation et la réponse aux tensions qui pourraient apparaître en lien avec la crise sanitaire.

Les référents de chaque ARS sur ce dispositif sont invités à une réunion préparatoire en amont de la date de bascule, dont le calendrier est précisé ci-après.

II. Calendrier de bascule vers e-Dispostock

Le calendrier de bascule vers e-Dispostock et des réunions préparation est le suivant :

Régions concernées	Réunion préparatoire	Date de bascule
→ Centre Val de Loire - région pilote	-	2 novembre 2020
→ Auvergne Rhône Alpes, Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, qui ont toutes trois participées aux tests et les départements ultramarins	Le 4 novembre 2020 à 10 heures	9 novembre 2020
→ Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France,	Le 9 novembre 2020 à 16 heures	12 novembre 2020
→ Corse, Normandie, Occitanie, Pays de Loire, Provence Alpes Côte d'Azur,	Le 12 novembre 2020 à 10 heures	16 novembre 2020

Pendant la période de bascule, la plateforme maPUI.fr reste opérationnelle.

En cas de difficulté d'accès, les données transmises sur la plateforme maPUI.fr seront acceptées pendant la montée en charge.

Les tableaux de bord mis à disposition des ARS sur atlasante digdash continuent à être alimentés à partir des données transmises.

III. Préparation avec les Agences régionale de santé

Cette étape est initiée à compter du **28 octobre 2020** pour l'ensemble des régions.

Le manuel utilisateur est consultable <https://sap.atih.sante.fr/dispostock/>

1. Etape 1 : Vérification des listes d'établissements avec PUI

Le 28 octobre 2020, la DGOS envoie aux régions un fichier listant l'ensemble des établissements qui sont identifiés comme ayant une PUI dans au moins un des 3 référentiels suivants : ARHGOS, plateforme maPUI.fr, participant à l'enquête médicament de l'ATIH. Les coordonnées de l'APE de chaque établissement sont précisées.

Dans ce fichier sont identifiés les établissements qui :

- ne disposent pas d'Administrateur Principal d'Etablissement (APE)
- disposent d'un ou des utilisateurs ayant l'habilitation Gestionnaires des Fichiers (GF) Médicaments au(x)quel(s) le rôle GF Dispostock a automatiquement été attribué.

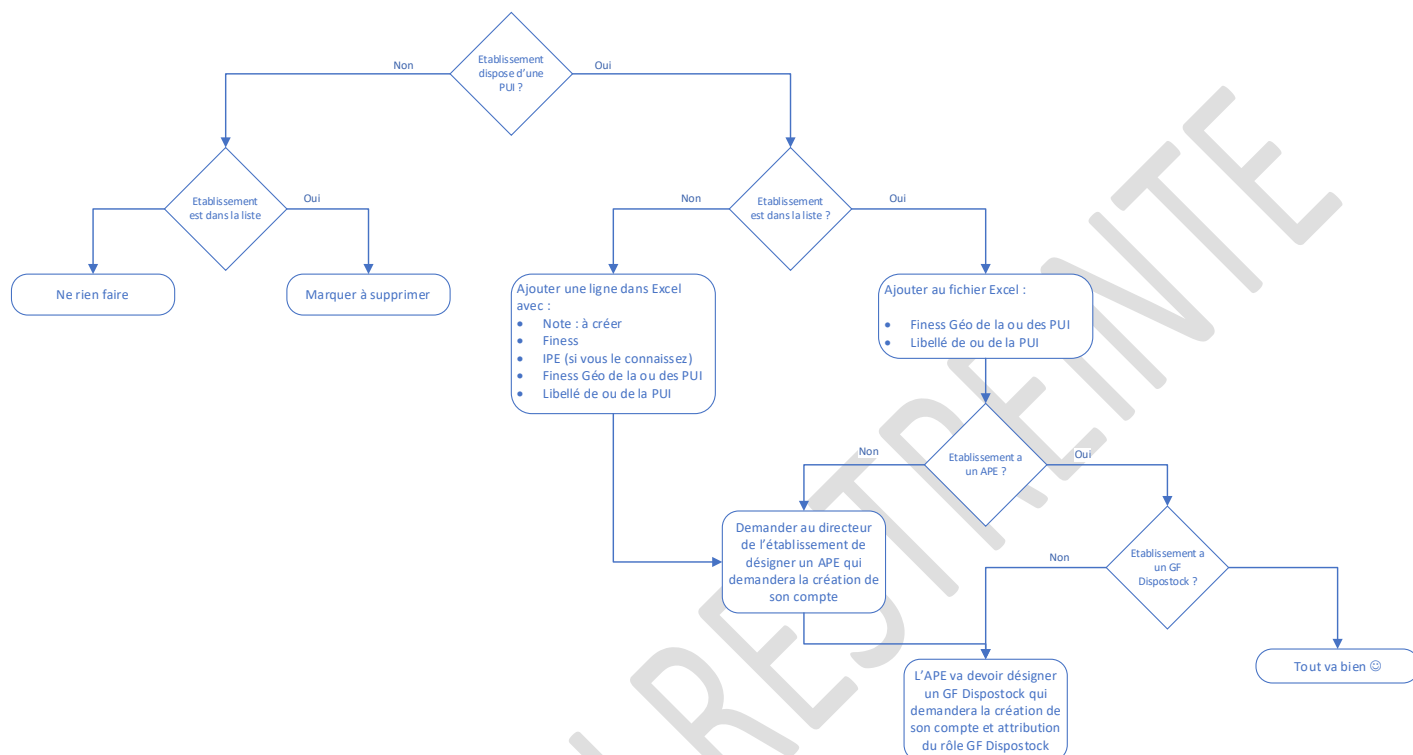
Il revient aux ARS de valider cette liste et de la compléter :

- 1- En vérifiant que tous les établissements disposant d'une PUI sont référencés :

Dans le cas contraire, l'ARS ajoute une ligne identifiée « A créer » dans la colonne « Action » et précise le FINESS géographique de l'établissement où est implantée physiquement la PUI et le libellé de la PUI dans les colonnes prévues à cet effet (un FINESS géographique étant

rattaché à un seul FINESS juridique, les données manquantes seront complétées automatiquement par l'ATIH) ;

- 2- En vérifiant qu'il n'y a pas d'établissements mentionnés pour lesquels il n'y a pas de PUI :
Dans ce cas, l'ARS identifie les lignes à supprimer en mentionnant « A supprimer » dans la colonne « Action ».
- 3- En précisant pour chaque établissement retenu le FINESS géographique de l'établissement où est implantée physiquement la PUI et le libellé de la PUI (ex : PUI CH Blois)



A noter que les établissements desservis par une PUI d'un autre établissement ou d'un autre site d'un même établissement n'ont pas besoin de disposer d'un accès à e-Dispostock, les données étant renseignées par la PUI de manière globale sans distinction possible de la destination des stocks détenus.

⇒ **Information des établissements**

Les établissements sont informés par le MARS, qui peut être relayé par les ARS en précisant les actions attendues au sein des établissements.

2. Etape 2 : Les ARS créent des comptes/profil APE pour les établissements sans APE

- a. soit en contactant les personnes concernées et en leur demandant de créer un compte/profil via Plage (<https://plage.atih.sante.fr/#/anonyme/creation-compte>), que les administrateurs Plage de l'ARS devront valider.
- b. soit en se connectant à Plage en invitant les personnes concernées (menu Profils > Invitations). Les futurs APE recevront un e-mail avec un lien qui validera à la fois leur adresse e-mail et la création de leur compte.

⇒ **Cas des Services d'Incendie et de Secours (SIS)**

Ces services sont mentionnés dans le listing et un code finess fictif a été créé. Il ne dispose pas d'APE. Le pharmacien de la PUI se verra attribuer le rôle de GF dispostock et celui d'APE.

⇒ **Cas des Groupements de coopération sanitaire (GCS)**

Afin de disposer d'une base propre, les PUI des GCS doivent être rattachées au GCS titulaire de leur autorisation.

Bien que le GCS ne soit pas obligatoirement un établissement de santé, il est référencé dans le listing comme un établissement de santé, la PUI étant identifiée selon le FINESS ET correspondant à son implantation et rattaché au FINESS EJ du GCS.

Les GCS ne disposant pas d'APE, il convient donc qu'un APE soit désigné, cela peut être l'APE de l'établissement d'implantation de la PUI.

3. Etape 3 : Information des pharmaciens utilisateurs e-dispostock des établissements

Les ARS informent par mail les utilisateurs pharmaciens des établissements qu'ils doivent vérifier que leur connexion à e-Dispostock est fonctionnelle.

La page d'accueil de la **plateforme e-Dispostock** est accessible à l'adresse suivante :
<https://dispostock.atih.sante.fr/dispostock>

Les ARS communiquent aux utilisateurs pharmaciens l'adresse mail de leur APE ou à défaut les invitent à contacter le médecin DIM de leur établissement.

Les utilisateurs consultent le manuel utilisateur pour les questions relatives à :

- La création de compte Pasrel (Portail d'Accès aux Services en Ligne de l'ATIH)
- L'attribution du profil Gestionnaire de Fichier e-Dispostock par leur APE
- Le transfert d'un compte Plage vers l'établissement dans lequel ils exercent actuellement
- La récupération de mot de passe ou d'identifiant

IV. Présentation de e-Dispostock

Profil régional ARS

En se connectant, l'utilisateur peut :

- Télécharger le référentiel des UCD faisant l'objet du suivi ;
- Consulter et télécharger les données de stock ventilées par :
 - o établissements ou agrégées par départements ou au niveau de la région ;
 - o UCD ou regroupées par UCD de référence ou par DCI ;
- Consulter et télécharger les données relatives au suivi de la campagne de vaccination antigrippale (stock et quantité cumulée commandée livrée) ;
- Accéder au nombre de DCI prioritaire .

V. Questions et Assistance

→ Pour toute question ou assistance, les utilisateurs utilisent le forum Agora

La page d'accueil d'**Agora** est accessible à l'adresse suivante :

https://agora.atih.sante.fr/agora/ago_theme.do?idTheme=771.

L'identifiant et mot de passe sont les mêmes que ceux du compte PASREL

- Si vous possédez un compte Pasrel, vous pouvez vous y connecter et y déposer vos questions ou rapport de bug avec le lien « **Ajouter un sujet** ».
- Vous avez également la possibilité de chercher parmi les questions et les réponses déjà existantes pour trouver des réponses à vos questions.

- Utiliser ce forum permet à tous les référents de recevoir vos questions et pouvoir y répondre rapidement. De plus il y aura une capitalisation des questions et des réponses apportées par les référents.

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre mobilisation.

Pour toute question, vous pouvez nous alerter via la boîte COVID-TENSION-PRODUITS-REA <covid-tension-produits-rea@sante.gouv.fr>.

Katia Julienne

Directrice Générale de l'Offre de Soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé